Mairie de Radenac - Téléphone : 02 97 22 43 19 - mairie.radenac@wanadoo.fr - www.radenac.fr

Enfin l'été arrive avec les vacances, en particulier pour les élèves de l'école Saint Louis de RADENAC. Si j'ai une pensée pour eux en cet instant c'est que je pense qu'ils peuvent être tristes d'avoir quitté leurs nouveaux locaux inaugurés ce 28 mai 2016. Cette école est privée et je ne souhaite pas m'immiscer dans la gestion ou dans un quelconque mélange des genres public/privé. Toutefois je voudrais souligner le travail remarquable réalisé grâce au tissu associatif. Jean Marc LE BIHAN et Anthony LE BLAY (les présidents de l'O.G.E.C.) ont su non seulement construire un projet ambitieux qui donne une image plus que positive de la seule école de la commune, ils ont su également fédérer autour d'eux toute une équipe de bénévoles qui aura permis la concrétisation d'un superbe outil pédagogique. L'éducation des enfants est la valeur première pour laquelle nous avons tous envie de nous investir. Elle est très mobilisatrice et permet facilement l'accueil et l'intégration des nouveaux parents à la vie locale. Le tissu associatif reflète le bien vivre ensemble sur un territoire. La municipalité dans son rôle finance les équipements ou le fonctionnement structurant. Mais l'ambiance générale d'une commune tient à ce que les gens en font. Aussi nous allons vous solliciter pour que vous participiez à la conception de l'aménagement du bourg. Nous avons réellement besoin de l'avis de tous pour savoir à quoi vous voulez voir ressembler RADENAC pour les vingt années qui viennent. Il nous faut trouver un fil rouge qui nous permettra d'avancer ensemble et créer du sens pour que chacun puisse s'approprier avec raison ce projet Alors en cette période où nous pouvons prendre le temps de méditer je vous livre cette citation de Pythagore: "Celui qui parle sème ... celui qui écoute récolte" Bel été à tous

Vive RADENAC

B. LE BRETON

Fin des travaux et inauguration de l'école Saint Louis



L'école au siècle dernier



L'école en juin 2016

SOMMAIRE

Délibérations du conseil municipal	Pages 2 - 6
Etat-civil	Page 7
Urbanisme	Page 8
Travaux	Page 9
Informations	Pages 10 -16
Associations	Pages 17-22
Festivités	Pages 23-26
Histoire locale	Page 27
Calendrier des fêtes	Page 28

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016

L'an 2016, le 31 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombres de membre

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 12 Votants : Présents: M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe (à partir de 19H30), Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme VERA Aurélie (à partir de 19H50).

Excusée ayant donné procuration : Mme GICQUEL Albertine à Mme GICQUEL

Claudine

Excusées : Mme LE CALLONNEC Sylvie, Mme TATTEVIN Magali

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 25 février 2016. Le Compte rendu du 25 février est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Réf 2016_03_01 à 04			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

<u>Objet de la délibération</u>: Comptes administratif et de gestion 2015 - Lotissement Le Clos du Parc - Panneaux Photovoltaïques et Commune

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2015 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1° Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2015 et les comptes de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, dont les résultats sont :

Lotissement Le Clos du Parc

En fonctionnement : un déficit de 6 504.68 €

En investissement : un déficit de 94 204.50 € soit un déficit global cumulé de 100 709.50 €.

Budget Panneaux Photovoltaïques

En fonctionnement : un excédent de 1 398.28 € En investissement : un déficit de 16 453.12 €

Budget COMMUNE

En fonctionnement : un excédent de 71 247.25 € En investissement : un excédent de 121 297.88 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget de la

Commune soit 71 247.25 € à la section d'investissement au compte 1068 "excédents capitalisés".

<u>Objet de la délibération :</u> Budgets Primitifs 2016 - Lotissement Le Clos du Parc - Panneaux Photovoltaïques et COMMUNE

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les projets de budget unique 2016.

Le conseil municipal vote les budgets uniques 2016 chapitre par chapitre tel qu'ils sont présentés, à savoir :

Lotissement « Le Clos du Parc »

DEPENSES 260 704.83 €

Dépense de fonctionnement 101 220.00 € Dépense d'investissement 159 484.82 €

RECETTES 260 704.82 €

Recette de fonctionnement 101 220.00 € Recette d'investissement 159 484.82 €

Panneaux Photovoltaïques

DEPENSES 9 959.54 €

Dépense de fonctionnement 4 449.00 € Dépense d'investissement 5 510.54 €

RECETTES 9 959.54 €

Recette de fonctionnement 4 449.00 € Recette d'investissement 5 510.54 €

COMMUNE

DEPENSES 967 717.00 €

Dépense de fonctionnement 567 148.00 € Dépense d'investissement 400 569.00 €

RECETTES 967 717.00 €

Recette de fonctionnement 567 148.00 € Recette d'investissement 400 569.00 €

Objet de la délibération : Subventions aux associations : complément

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions suivantes :

- Association Cyclo Club de RÉGUINY
 - Ecole Notre Dame du Plasker - LOCMINÉ
 - Ecole Saint-Joseph - Saint-Jean - PLOERMEL
 50.00 €
 470.00 €

Il est précisé que monsieur David GICQUEL pour l'Ecole Notre Dame du Plasker à Locminé et l' Ecole Saint-Joseph à Ploërmel et monsieur Michel TARDIVEL pour l'Association Cyclo Club de RÉGUINY, se sont abstenus pour le vote de ces subventions.

Objet de la délibération : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire est autorisé, dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions de toutes les opérations décidées par le conseil municipal.

<u>Objet de la délibération :</u> Travaux Chapelle Saint-Fiacre : Demande d'assistance à maitrise d'ouvrage de l'Architecte des bâtiments de France

Le Conseil Municipal sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage de monsieur l'Architecte des bâtiments de France pour les travaux des vitraux à la Chapelle Saint-Fiacre.

INFORMATIONS

9 - Dématérialisation des convocations

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la

République a modifié l'article L2121-10 relative aux convocations du conseil municipal. Il précise que la convocation est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée.

La majorité des membres présents autorise l'envoi des futures convocations par voie dématérialisée.

12 - Divers

- Effacement des réseaux du bourg

Les estimations sommaires établies par le Morbihan Energie sur l'effacement des réseaux du bourg dont les réseaux électriques, éclairage public (29 points lumineux) et télécom, se chiffrent à 387 121 € H.T.

Le montant à la charge de la collectivité serait de 141 690 €.

- Taxe d'habitation

Communication est donnée sur l'impact de l'augmentation de 0.50 % et 1 % du taux de la taxe d'habitation. A titre indicatif le montant pour une résidence principale avec 3 personnes à charge serait de 6 € à 20 € en fonction de la référence de la valeur locative.

- Contrat Enfance Jeunesse

Le nouveau contrat enfance jeunesse (2015 - 2018) a été signé par l'ensemble des maires de Pontivy Communauté le 1er mars 2016.

- Orange TV numérique

Par courrier du 29 mars 2016, ORANGE annonce l'ouverture du service Orange TV depuis le 15 mars permettant à 337 foyers de bénéficier de ce service (accès à un large bouquet de chaînes TV et à un service vidéo à la demande).

Elagage

Les travaux d'élagage sont pratiquement terminés (80 % de réalisation).

- Compteur Linky

Les compteurs Linky devraient être installés en 2018 sur la Commune.

- Journée du Patrimoine

Madame Claudine GICQUEL informe l'Assemblée que dans le cadre des journées du patrimoine, un concert "Chants de marins" est prévu le 24 septembre 2016 à 20H30 à la Chapelle Saint-Fiacre ainsi qu'un concours de photos.

- Travaux Vachegare

Un point est réalisé sur les travaux de la zone d'activités à Vachegare. Une entreprise pourrait être intéressée pour s'y installer.

- Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal est programmé pour le 12 mai 2016.

- Travaux de voirie "programme 2016"

Monsieur Kléber LÉ NORMAND fait part de l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 29 mars 2016, de la consultation relative au programme de voiries 2016 regroupant les communes de CRÉDIN, PLEUGRIFFET, RADENAC, RÉGUINY et ROHAN. L'entreprise EUROVIA a été retenue par la commission d'appel d'offres. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Séance du 12 mai 2016

L'an 2016, le 12 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Date de la convocation 04/05/2016

Date d'affichage 04/05/2016 Nombres de membre

Afférents au conseil municipal: 15 En exercice: 10

Votants:

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, Mme GICQUEL Albertine, M. PIRIO Philippe, Mme LE BLAY Sonia, Mme VERA Aurélie

Excusés ayant donné procuration : M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David, M. TARDIVEL Michel à M. ALLAIN Philippe

Excusées: Mme LE CALLONNEC Sylvie, Mme CORFMAT Katell, Mme TATTEVIN Magali

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Albertine

Réf	2016_05_01			
	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
,	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Charte d'entretien des espaces communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de RADENAC est comprise pour partie (75%) dans le périmètre du SAGE Blavet et pour partie (25%) dans celui du SAGE Vilaine.

Monsieur le maire fait une présentation de la nouvelle charte d'entretien des espaces communaux qui a pour objectif de limiter l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire communal et précise également le cadre règlementaire auguel sont soumises les communes dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adhère à cette nouvelle charte d'entretien des espaces communaux et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

	Réf 2016_05_03			
Ī	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
I	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Suppression déclaration TVA "Dossier Boucherie"

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que sur le budget communal l'activité boucherie est soumise à déclaration de TVA et précise que malheureusement cette activité n'existe plus sur la commune depuis avril 2012.

Le conseil municipal sollicite la suppression de la déclaration de TVA pour l'activité "boucherie" aux services fiscaux avec effet au 1er juillet 2016.

Réf 2016_05_04			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Répartition du produit des concessions de cimetière

Afin de simplifier le recouvrement des concessions cimetières de la commune par la trésorerie, le conseil municipal décide de supprimer le versement au CCAS du produit des concessions du cimetière et du columbarium précisé aux points 4 et 5 de la délibération du 03 décembre 2016 et de verser une subvention équivalente au tiers du montant des recettes de concessions funéraires au budget du CCAS en fin de chaque année.

<i>Réf</i> 2016_05_05			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A la majorité	11	0	1

Objet de la délibération : Participation frais de scolarité

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le montant des frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques de la Commune de Locminé ainsi que celle de Rohan.

A titre indicatif, la participation sollicitée par la commune de Locminé pour 3 enfants au total est de 467.14 € pour l'école maternelle et 686.77 € (590.87 € + 95.91 €) pour l'école primaire dont 95.91 € de transport piscine et salle de sports et pour un enfant pour la commune de Rohan la participation est de 708.85 €.

Le Conseil Municipal décide la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires.

Réf	2016_05_06			
	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A	l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Subvention aux associations : Complément

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide d'accorder une subvention de 55 .00 € à l'Amicale des donneurs de sang.

Réf 2016_05_07			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Transport scolaire : Convention + Désignation d'un référent

Monsieur le Maire soumet la convention portant sur la création d'un service commun pour l'organisation et la gestion du transport scolaire par Pontivy Communauté.

En effet, Pontivy Communauté a décidé de reprendre l'organisation des transports scolaires vers Pontivy dès la rentrée scolaire 2016/2017 en tant qu'autorité organisatrice de second rang par délégation de compétence du département du Morbihan en lieu et place des communes de son territoire organisatrices de circuits de transports scolaires vers Pontivy. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la création d'un service commun pour l'organisation et la gestion du transport scolaire et désigne monsieur David GICQUEL, référent transport scolaire.

Réf 2016_05_08A			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrôle des poteaux incendie

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions sur le contrat de prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie qu'il a signé le 14 avril 2016 avec la Lyonnaise des Eaux. Le coût par poteau incendie est de 51.50 € H.T.

	Réf	2016_05_08B			
Ī		VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Ī		Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Marché voirie 2016

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a notifié à l'Entreprise EUROVIA BRETAGNE de THEIX le marché relatif aux travaux de voiries pour l'année 2016.

Le montant du marché s'élève à 43 438.25 € H.T. dont 36 510.00 € H.T. en tranche ferme et 6 928.25 € H.T. en tranches conditionnelles.

Monsieur le Maire rappelle que ce marché a été passé dans le cadre du groupement de commandes avec les communes de CRÉDIN, PLEUGRIFFET, RADENAC, RÉGUINY et ROHAN.

	Réf 2016_05_09			
Ī	VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Travaux Chapelle Saint-Fiacre : Vitraux de la baie ouest

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 29 octobre 2015 relative aux travaux des vitraux de la baie ouest confiés à l'entreprise HELMBOLD de CORPS NUDS (35150) et l'entreprise de menuiserie LE SCOUARNEC de PLUMERGAT (56400).

Sur proposition de monsieur le Maire et compte tenu du résultat des attributions de subvention, le conseil municipal après avoir délibéré, décide de reporter la réalisation de ces travaux.

Réf 2016_05_10			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

<u>Objet de la délibération</u>: Divers : Fêtes de la musique et journée du patrimoine - Publication revue Les clefs de la maison

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que différentes animations auront lieu sur la commune lors de la fête de la musique ainsi que dans le cadre des journées du patrimoine.

Il est rappelé que le vendredi 17 juin 2016 à 19h00 à la Chapelle Saint-Fiacre, le conservatoire de musique et de danse interviendra et que le 24 septembre se déroulera un concert de "chants marins" par la Chorale Quai de l'Oust. En plus, un concours de photos sera également organisé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la revue "Les Clefs de la maison" un encart intitulé Vivre et construire à RADENAC sera inséré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la prise en charge des différents frais liés à ces manifestations ainsi que cette parution et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

<u>INFORMATIONS</u>

2 - SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Pontivy est ouverture depuis le 29 avril 2016 jusqu'au 31 mai 2016. Cette enquête couvre le territoire du Syndicat mixte du Pays de Pontivy (47 communes et 4 EPCI). Pour le secteur, le dossier soumis à enquête publique est consultable à la mairie de ROHAN.

10 - Divers

- Parc d'activité de Vachegare

Monsieur Kléber LE NORMAND informe que les travaux du parc d'activité se terminent. Le projet d'installation d'un transporteur sur la zone se concrétise.

- Inauguration locaux Ecole Saint-Louis

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Saint-Louis est heureux d'inviter l'ensemble du conseil à l'inauguration des nouveaux locaux de l'école le samedi 28 mai 2016 à 10H30.

- Tri sélectif

Un conteneur pour la récupération des piles et petits accumulateurs usagés sera mis à disposition du public en mairie.

Abattage cyprès

L'entreprise A.E.T.A.S. va réaliser l'abattage de cyprès au terrain des sports.

ETAT-CIVIL

Naissances

Le 22 avril à VANNES, Donowen MAUGAN fils de Nicolas MAUGAN et Anne-Sophie GLAIN, Keryaval. Le 26 avril à NOYAL-PONTIVY, Hanaé CHAZALON fille de Cyril CHAZALON et Laurianne GUGUIN, 6, lotissement du Parc.

Le 6 juin à Mayotte (98), Kamylia VELOU, 2, résidence du Tertre.

Le 26 juin à VANNES, Ophélya YRIART, 33, rue Anne de Bretagne.

Noces de diamant

Le 15 avril à RADENAC, Eugénie et Noël ALLAIN, allée des hortensias

Mariage

Le 23 avril à RADENAC, Tiffanie HOËLLARD et Gaël LE BRIS, 7, rue du souvenir. Le 4 juillet à RADENAC, Justine VORENGER et Nicolas AUBRUCHET, 21, Saint-Fiacre



<u>Décès</u>

Le 31 mai à RADENAC, Claude CLÉMENT, 83 ans, Kervalo.

Le 6 juin à VANNES, Armel LE BRETON, 68 ans, Nespy.

Le 10 juin à Noyal-Pontivy, Léa JOUCHET née LE BLAY, 88 ans, 25, rue Anne de Bretagne.

Le 7 juillet à RADENAC, Denise QUILLERÉ née PÉDRONO, 82 ans, domicile partagé Alexis Louër.

Avis de mention de décès

Le 12 avril à VANNES, Roger LE BLANC né le 23 mai 1934 à Cassac.

Le 27 avril à PLUMERGAT, Denis MAUGAN, né le 12 janvier 1931 au bourg.

Le 23 mai à LONGJUMEAU (91), Marie GUÉHENNEUX née le 28 juin 1925 à Drénidan.

102 ans d'Aimée

C'est le 13 juin 1914 que vit le jour, à Kerropert en RADENAC, Aimée JOUBIER.

Dans le milieu des années 30, elle s'installera avec sa famille à Saint-Fiacre où elle restera jusqu'en 2008, l'année de son entrée à la maison de retraite de CRÉDIN dont l'entourage d'Aimée souligne les qualités humaine et professionnelle. C'est d'ailleurs dans cet établissement que sa famille et ses amis sont venus partager l'énorme gâteau d'anniversaire, un fraisier, le 13 juin dernier. Le personnel soignant ainsi que Marie-Paule MORICE et Claude LE CORVIC du Centre



communal d'action sociale de RADENAC se sont également joints aux vœux de félicitations.

Autour de la table les discussions vont bon train, les souvenirs et les anecdotes reviennent en force. L'une des invitées se souvient qu'Aimée et sa sœur Marceline jouaient si souvent au scrabble que les lettres en étaient usées, presque illisibles. D'autres se rappellent des fleurs qu'Aimée cueillait dans son jardin pour décorer la chapelle Saint-Fiacre. Écoutant distraitement les conversations, la reine du jour savoure sa belle part de gâteau avec gourmandise. Aimée a 102 ans.

URBANISME

Déclarations de travaux

- M. David TREHIN, 19, rue Charles de Foucauld, CARPORT
- M. Jean-Marie GRIGNON, 14, rue du stade, POSE D'UN VELUX

Permis de construire

- M. François DEMONFORT, 24, Cassac, GARAGE
- M. Cyril LECLERE, 52, rue Anne de Bretagne, GARAGE
- M. Mme NIELLY, 2, rue du moulin à vent, EXTENSION

Terrains à vendre

Lotissement du Clos du Parc : dernier lot à vendre n° 8 d'une superficie de 714 m2.

Rue de la maladrie : 2 lots A et B d'une superficie de 850 m2.

CONSEIL ARCHITECTURAL AUX PARTICULIERS

Le **CAUE** du Morbihan propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural **gratuit** pour l'aider à se poser les bonnes questions, définir son projet en trouvant les solutions constructives et techniques, les plus appropriées notamment en fonction de ses ressources financières.

Permanence à PONTIVY (soit le mardi MATIN 19 juillet et 20 septembre), dans les locaux du Pays de Pontivy au 1, rue Henri Dunant, sur rendez-vous au 02-97-54-17-35.

Pour le rendez-vous, la personne doit se munir des documents suivants :

- Un extrait de cadastre,
- Un extrait du PLU ou POS (voir mairie),
- Des photos du site localisant la parcelle dans son environnement rural ou urbain,
- Le relevé du bâtiment existant pour une réhabilitation,
- Les esquisses sommaires du projet et tous documents pouvant préciser les orientations souhaitées.

TRAVAUX

PARC D'ACTIVITÉS DE VACHEGARD

Après 5 mois de travaux, la réception de ceux-ci par Pontivy Communauté avec les entreprises intervenantes concernées a eu lieu jeudi 23 juin. L'inauguration officielle est envisagée à la rentrée. Les lots sont commercialisables immédiatement pour des superficies à la demande au gré des acquéreurs. Contact Pontivy Communauté au 02-97-25-01-70. Renseignements auprès de la mairie.





PROGRAMME VOIRIE 2016

Pour la première fois, un marché global des travaux de voirie a été établi dans le cadre de la mutualisation en groupement des communes associées pour la commande selon un secteur prédéfini (RADENAC, RÉGUINY, PLEUGRIFFET, CRÉDIN et ROHAN) avec l'aide technique d'un agent de Pontivy Communauté en remplacement de l'ATESAT.

En ce qui concerne la commune de RADENAC, des travaux d'enrobés ont été réalisés fin juin sur les routes suivantes :

- Tronçon impasse du Bois de Lambilly,
- Route de l'étang au carrefour de Penhoët,
- La route des Stradués,
- Tronçon à l'origine de la route de Kergal,
- Tronçon sur la route de Kermacui,
- La route de la Noë du Guy.

Montant du marché 43 438.25 H.T. attribué à l'entreprise EUROVIA.

Subventions prévisionnelles : 27 000 € (Département : 13 500 €, Pontivy Communauté : 13 530 €).

TRAVAUX DE FAUCHAGE

Les travaux de fauchage ont été réalisés courant juin sur les routes communales et cette année en plus l'entretien des chemins d'exploitation comme de coutume tous les deux ans.

INFORMATIONS

JURY D'ASSISES

Le 31 mai à PLEUGRIFFET, Mme Cécile COBIGO, le Cosquer a été désignée Jurée d'assises.

PERMANENCES A LA MAIRIE DE REGUINY

Assistante sociale: le vendredi matin sur rendez-vous au 02-97-69-54-65

Coordinateur de justice : le 1^{er} mardi de chaque mois de 10 h à 12 h. Contact : 02-97-38-66-11

RÉCUPÉRATION DE PILES

Un prospectus qui vous donne toutes les explications sur la nécessité et la façon de récupérer les piles usagées est joint à ce bulletin ainsi qu'un petit cube pour les stocker chez vous avant de les déposer dans le hall de la mairie dans le bac plastique prévu à cet effet.



GENDARMERIE

ROHAN: 02-97-51-50-11. Permanence le VENDREDI de 14 h à 18 h

JOSSELIN: 02-97-22-20-26

Contact courriel: cob.josselin@gendarmerie.interieur.gouv.fr



MISE EN GARDE DE LA GENDARMERIE POUR LES VOLS DANS LES VÉHICULES

Ne soyez pas victime de votre imprudence,

Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres, même pour un arrêt

de courte durée,

- Ne laissez jamais vos clés de contact sur le démarreur ou dans le véhicule,
- Si vous devez décharger des marchandises, ne laissez pas votre coffre ouvert sans surveillance,
- Ne laissez aucun objet ou documents de valeur visible depuis l'extérieur,
- Evitez de stationner votre véhicule dans un endroit isolé,
- Signalez tout fait suspect en composant le 17.

DON DU SANG

Lundi 25 juillet à LOCMINÉ de 14 h à 18 h, Lundi 12 septembre à RÉGUINY de 15 h à 19 h, Lundi 26 septembre à LOCMINÉ de 14 h à 18 h, Mardi 22 novembre à RÉGUINY de 15 h à 19 h, Lundi 28 novembre à LOCMINÉ de 14 h à 18 h.



VENTE DE BOIS

Les personnes intéressées par l'achat de bois (40 € la corde) doivent s'inscrire à la mairie au 02-97-22-43-19.

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

La municipalité propose de reconduire la formation aux gestes de premiers secours. Celle-ci serait assurée par les pompiers. Elle est ouverte à tous mais plus spécialement aux responsables et bénévoles d'associations.

Les personnes et associations intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie.

CIRCULATION DES MINEURS hors de FRANCE

En application de la loi du 9 juillet 2012, la circulaire INTD11237286C du 20 novembre 2012 a supprimé les autorisations de sortie de territoire et les laissez-passer. Un mineur peut donc franchir les frontières muni :

- De son passeport en cours de validité,
- De sa seule carte nationale d'identité en cours de validité, dans l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Liechtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint-Martin et au Saint-Siège.

Deux mesures restent en application :

1 – L'interdiction de sortie du territoire (IST)

Le parent qui souhaite empêcher l'autre parent de faire sortir l'enfant du territoire sans son autorisation, doit demander une interdiction de sortie de territoire (IST). Celle-ci peut être prononcée :

- Soit par le juge aux affaires familiales dans toutes les procédures relatives à l'exercice de l'autorité parentale (divorce...),
- Soit par le juge des enfants dans le cas de mesures d'assistance éducative.

L'interdiction de sortie du territoire est inscrite au fichier des personnes recherchées, qui est consultable :

- par les services préfectoraux à l'occasion de toute demande de carte nationale d'identité ou de passeport,
- par les gardes-frontières en cas de doute sur le passage d'un mineur, accompagné ou non.

2 - La mesure administrative d'opposition à la sortie du territoire (OST) :

→ Mesure provisoire prise à la demande des parents :

Si l'urgence s'impose, une mesure administrative d'opposition à la sortie du territoire peut être prise à titre conservatoire par la préfecture pour une durée limitée à 15 jours, non renouvelable, dans l'attente d'une décision judiciaire. En dehors des heures ouvrables de la préfecture, la demande d'OST peut être déposée auprès de l'Hôtel de police ou la gendarmerie.

→ L'opposition à la sortie du territoire (OST) sans titulaire de l'autorité parentale (ou sans représentant légal permet au titulaire de l'autorité parentale de faire opposition, sans délai, à la sortie de France de son enfant mineur lorsqu'il craint que celui-ci n'envisage de partir à l'étranger sous l'influence de mouvements radicaux armés : cette mesure a une durée de validité de six mois prorogeable.

La demande peut être déposée auprès de la préfecture (bureau des étrangers et de la nationalité BEN/DRLP), de la sous-préfecture de LORIENT, du commissariat de police ou de la gendarmerie. Les pièces à fournir à l'appui de la demande sont indiquées ci-dessous.

A noter que cette OST n'empêche pas le mineur de voyager s'il est accompagné de l'un de ses parents (ou du représentant légal), qui devra alors justifier de sa qualité auprès des services de la police aux frontières.

Pièces à fournir pour une demande d'OST en préfecture :

- → un formulaire de demande d'une mesure conservatoire (à compléter sur place),
- → carte nationale d'identité ou passeport de l'enfant (à défaut, acte de naissance ou livret de famille),
- → un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- → carte nationale d'identité du requérant,
- → jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation.

Contact:

Préfecture du Morbihan – Place du Général de Gaulle Direction de la réglementation et des libertés publiques Bureau des étrangers et de la nationalité

BP 201 56019 VANNES cedex

Tél.: 02-97-54-84-00

Mèl: <u>prefecture@morbihan.gouv.fr</u>

www.morbihan.gouv.fr

N. B.: pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères:

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

AGRICULTURE: Communiqué de la FDSEA (épandage mai 2016)

Travailler en respectant la règlementation et les autres

Les agriculteurs sont régulièrement amenés à travailler dans leurs parcelles avec divers types de matériels. Ils doivent respecter un certains nombres de règles afin de préserver l'environnement, mais aussi afin de limiter les nuisances pour les habitants et voisins. Il est important de rappeler certaines de ces règles afin d'éviter toutes mauvaises interprétations des pratiques mises en place par les exploitants agricoles.

Les épandages de fumiers et de lisiers sont interdits les dimanches et jours fériés, mais autorisés les samedis. L'exploitant doit, selon les types d'effluents qu'il épand, respecter des distances vis-àvis des points d'eau mais aussi des habitations. Le détail des distances d'épandage, et des différentes autres règles qui s'appliquent à l'épandage des effluents est disponible sur le site suivant :

 $\frac{http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cinquieme-programme-d-actions-a2271.html$

Les pulvérisations de produits phytosanitaires dans les parcelles répondent aussi à un certain nombre de règles. Les pulvérisations sont autorisées tous les jours. Les restrictions s'appliquent sur les conditions de pulvérisation. Ainsi, il est interdit de pulvériser des produits phytosanitaires si le vent est > à 19 km/h. Des distances par rapport aux points d'eau doivent aussi être respectées. Elles dépendent de la présence ou non d'une protection en aval de la parcelle et du type de produit utilisé, chaque produit ayant une AMM spécifique qui précise ce type de restriction.

Il est important de prendre connaissance de ces règles avant de préjuger de mauvaises pratiques uniquement basées sur l'observation de la présence de matériels dans la parcelle. La grande majorité des exploitants agricoles respecte en effet ces règles qui ont été établies pour protéger les populations et l'environnement de mauvaises pratiques.



FRELONS ASIATIQUES

Veuillez contacter le référent communal : M. David GICQUEL au 06-88-16-87-87

CHARDONS

Conformément à l'arrêté préfectoral, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons doit être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et doit être terminée au plus tard avant leur floraison.



BRÛLER SES DÉCHETS VERTS: ATTENTION!

Il est parfois tentant de céder à la facilité en brûlant ses déchets verts au jardin. Et ce d'autant plus en campagne, quand on habite loin d'une déchetterie et qu'on a un grand terrain. Hormis pour les agriculteurs qui entretiennent le bocage, il est interdit de brûler les déchets verts depuis des années. Pourtant, ils sont encore constatés et occasionnent des gênes de voisinage, des mauvaises odeurs, des risques incendies, mais posent surtout des problèmes sanitaires et environnementaux.

Les brûlages accentuent la pollution aux particules fines. Ils contribuent, entre autres, à l'augmentation des cas d'asthme et de maladies respiratoires.

C'est pourquoi, les pouvoirs publics et les associations sont de plus en plus vigilants au bon respect de cette réglementation et appellent au sens civique des habitants. Des alternatives existent pour réduire les déchets verts au jardin : végétaux à pousse lente, tonte mulching, taille douce, broyage, etc.

Pour en savoir plus sur ces solutions : www.jardineraunaturel.org

Référence : arrêté préfectoral du 20 avril 2015

CALENDRIER DES PERMANENCES DE LA MISSION LOCALE CENTRE BRETAGNE SUR LE CANTON DE ROHAN

2^{ème}

semestre 2016



A LA MAIRIE DE ROHAN de 9 H 15 A 11 H 30

Permanence effectuée par Elise POUSSIER Pas de permanences en juillet et août

> Mardi 13 septembre 2016 Mardi 11 octobre 2016 Mardi 8 novembre 2016 Mardi 6 décembre 2016

Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale au 02.97.25.38.35

TRANSPORTS SCOLAIRES



Rentrée 2016-2017

Fiche d'information à destination des familles

Contacter Pontivy Communauté

1 Place Ernest Jan, B.P.96 56303 Pontivy Cedex
02 97 25 01 70 - www.pontivy-communaute.bzh
transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh

1- Inscription auprès de Pontivy Communauté

La fiche d'inscription est à retourner <u>au plus tard pour le vendredi 17 juin 2016</u>. Après cette date, l'inscription ou réinscription tardive ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles et sur les circuits existants. Aucune inscription ne se fera lors des permanences.

2- Le paiement (obligatoirement avant la rentrée)

Par courrier Adresser à Pontivy Communauté un chèque libellé à l'ordre du Trésor public, en indiquant les nom et prénom de l'enfant et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. La carte et la vignette de transport seront expédiées avant la rentrée.

En mairie Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de régler par courrier, des permanences sont prévues : jeudi 25 août de 15h à 18h, mairie de Noyal-Pontivy // vendredi 26 août de 10h à 12h, mairie de Réguiny vendredi 26 août de 14h à 17h, mairie de Rohan // lundi 29 août de 9h à 12h, mairie de Cléguerec

Au siège de Pontivy Communauté Lors des permanences suivantes :

mercredi 6 juillet de 9h à 12h et 14h à 17h samedi 27 août de 9h à 12h // lundi 29 août de 16h à 19h // mardi 30 août de 8h à 10h

3- Les tarifs 2016-2017

Catégories et tarifs	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2 et 3
Tarif 1	135 €	45 €	90€
Tarif 1B - 3 enfants transportés (joindre un justificatif)	107€	45€	62€
Tarif 2 - élève hors secteur	165€	55€	110 €
Tarif 3 - élèves internes	75€	33 €	42€
Duplicata de carte	10 €		

Elèves scolarisés hors du secteur scolaire habituel et élèves des Côtes-d'Armor : tarifs et modalités d'inscription sur www.pontivy-communaute.bzh rubrique transports scolaires.

4- Demande de création d'un nouvel arrêt

Les circuits sont consultables sur le site Internet de Pontivy Communauté. Les demandes de création d'arrêt ou de modification de circuit doivent être formulées avant le vendredi 17 juin 2016 à l'aide de l'imprimé disponible à Pontivy Communauté, en mairie ou sur le site Internet. Toute demande formulée après cette date sera examinée en septembre 2016.







le compteur Linky? C'est quoi

génération. Il peut recevoir des ordres et envoyer des données Le compteur Linky ast un compteur d'électricité de nouvelle sans l'intervention physique d'un technicien.

35 millions de compteurs Linky vont être déployés partout en France entre fin 2015 et 2021. L'ensemble des particuliers, des professionnels et des entreprises est concerné.

Le nouveau compteur Linky prend la place de l'ancien



Sa taille est identique à celle de votre compteur actuel. Ni le compteur Linky, ni sa pose ne vous seront facturés.

e compteur Linky Que m'apporte

Grâce au compteur Linky, bénéficiez

de nouveaux services!

Le relevé se fait à distance, et devient

Les interventions techniques courantes se font à distance, sans vous déranger, et dans des délais plus rapides. Sans endez-vous

En cas d'incident ou de panne, le diagnostic est facilité, ERDF vous dépanne plus vite.

jour par jour, par historique et comparaisons consommation d'électricité grâce au suivi Suivez vos consommations d'électricité: Une meilleure maîtrise de votre quotidien sur Internet. Waitrise

Comment va se dérouler la pose du compteur Linky? à l'EXTÉRIEUR de votre logement Si votre compteur actuel est

J – 30 à 45, vous recevez un courrier d'information de ERDF.

à l'INTÉRIEUR de votre logement Si votre compteur actuel est

Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par ERDF pour la pose

du compteur Linky.

J – 30 à 45 vous recevez un courrier d'information de ERDF.

est mandatée par ERDF pour la pose du compteur Linky. Une entreprise « Partenaire Linky »

20

prévue pour la pose du compteur Linky. Votre présence n'est pas indispensable Le jour du rendez-vous, un technicien L'entreprise vous informe de la date

Le jour du rendez-vous, un technicien

remplace votre compteur actuel par un compteur Línky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant

'intervention, le courant est coupé.

vous pour la pose du compteur Linky. L'entreprise mandatée prend rendez-

remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place, Pendant Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice l'intervention, le courant est coupé.

-

Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice.

e jac

ou la dépose dans votre boîte

aux lettres.

services associés au compteur Linky,

Pour toute question sur le compteur Linky Dans tous les cas, pour valider ou modifier la date de pose et avoir accès aux services asse vous devez créer un compte personnel sur www.erdl.fr/Linky Aucun démarchage et aucune offre de serviseront proposés lors de cette installation par

ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise leréseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé N" vert: 0 8000 54 659 www.erdf.fr/Linky

des compteurs et toutes les interventions techniques Indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi, You Tille

Erdr - Electricité Réseau Distribution France Tour ERDF - 34 piece des Corolles, 92079 Paris La Défense PHDF - SA Add

Pour connaître la période d'installation dans votre commune, connectez-vous sur www.erdf.fr/Linky

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES *
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE



UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



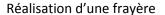
mesdemarches.agriculture.gouv.fr



ASSOCIATIONS

AMICALE DES PECHEURS

Mise en place d'un panneau d'affichage au plan d'eau.









C'est la fin de la saison !!!

VIGILANTE

ECOLE DE FOOT



Afin de préparer au mieux la saison prochaine, nous venons au contact des parents des enfants de l'école de RADENAC.

Alors, si votre enfant a 5 ans et plus, et qu'il souhaite faire une activité physique à RADENAC.

Si vous, Parents, souhaitez encadrer une équipe de jeunes la saison prochaine.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Matthieu LE CALLONNEC 06 66 15 97 57



Des jeunes très assidus aux séances d'entraînements encadrés par Jean-François et Matthieu.

Nouvelle composition du bureau

Lors de l'assemblée générale du samedi 28 mai 2016, des modifications ont été apportées à la composition des dirigeants du club :

- L'entrée d'Adeline LE BRETON

Lors de la réunion du 3 juin 2016, nous avons donc procédé aux élections des postes exécutifs :

- Co -présidents : Yoann JOUCHET et Maxime COCHEREL

Vice-Président : Philippe LE CALLONNEC
 Secrétaire : Matthieu LE CALLONNEC
 Secrétaire adjoint : Guénaël DIBOU
 Trésorière : Delphine MAHIEUX

- Trésorier adjoint : Sébastien LE TARNEC

- Membres : Hervé BLANCHARD, Kléber LE NORMAND, Jean-François CADOUX, Freddy DENIS, Jean-Marie GRIGNON, Adeline LE BRETON, Mathieu LE TEXIER, Cyrille MAHIEUX, Arnaud ROUVRAY.

TOURNOI DE FOOT

Un nombreux public a suivi le bon déroulement du tournoi de foot organisé le dimanche 12 juin, remporté par une équipe de GUER lors de la finale devant une équipe de LOCMINÉ





A.D.M.R.

La salle communale de PLEUGRIFFET recevait le 3 juin l'assemblée générale de l'A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural), présidée par monsieur Jean Le May, regroupant les communes de LANTILLAC, RADENAC, RÉGUINY et PLEUGRIFFET. Des élus des quatre bourgs, des familles, des bénévoles et des familles y assistaient.

"L'association est le 1^{er} réseau de service à la personne. L'objectif étant de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles par des services personnalisés en fonction de leurs attentes et de leurs besoins propres, de la naissance à la fin de vie", communique l'association.



Il n'est pas aisé de résumer le vaste champ d'activités de l'A.D.M.R. Créée en 1971, l'association n'a pas cessé d'augmenter sa gamme de services au fil des ans. Elle offre aujourd'hui une panoplie de prestations telles que l'accompagnement des personnes au travers de courses, d'entretien du linge, de préparation des repas, de ménage, de repassage, d'aide aux familles fragilisées, de garde d'enfants à domicile et aussi la téléassistance

29 salariés sont employés par l'A.D.M.R. dont cinq sont affectés à la M.A.P.A. (Maison d'accueil des personnes âgées) de PLEUGRIFFET. Quant aux bénévoles, ils sont au nombre de 19 et le président les remercie pour leur implication et leur dévouement.

Parmi les orientations prévues pour cette année on peut noter : la poursuite de la formation des salariés et bénévoles et le recrutement de nouveaux bénévoles.

ASSOCIATION SAINT-FIACRE

L'arôme des grandes vacances planait, le 15 juin, à la salle "les lutins". En effet, l'association intercommunale *les loustics de Saint-Fiacre* regroupant les bourgs de RÉGUINY, RADENAC et PLEUGRIFFET venait expliquer aux familles le déroulement des prochaines animations d'été organisées pour les enfants de trois à douze ans.

"Le centre de loisirs est un lieu convivial, pour s'amuser entre copains, où nous souhaitons offrir les meilleures animations possibles. Du 6 juillet au 5 août ce sont cinq semaines qui permettront aux enfants de se distraire en développant leur esprit créatif au travers de programmes d'apprentissage, de découvertes et de jeux. Les activités se dérouleront, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30 avec la possibilité de garderie à partir de 7 h 30", explique, en préambule, Yoann Le Minier directeur du centre.



Alternant entre les trois communes de l'association, les loisirs d'été sont accueillis cette année par RADENAC. Les bambins seront répartis en deux groupes : l'un de 3 à 6 ans et l'autre de 7 à 12 ans sous la direction et la surveillance de dix personnels encadrants.

Le terrain de jeu est vaste puisque le bourg, le stade, la salle communale ou encore le bois de Lambily seront utilisés pour des activités extrêmement ludiques et parfois étonnantes comme la construction d'une baguette de pain

géante. Les loustics ne manqueront pas d'occupations puisqu' ils s'adonneront au bricolage, aux constructions les plus insolites, au hockey, au foot, au golf, à la poterie, la natation et encore mille autres choses. Chaque semaine aura son thème et les passionnés de soucoupes volantes et martiens en tout genre devraient se régaler lors des journées *au-delà du réel*.

Inciter les grands à (re)venir

Une partie de la jeunesse entre 7 et 11 ans ayant tendance à ne pas ou ne plus venir au centre, un troisième groupe voit le jour cette année. Ces jeunes seront réunis au travers d'animations qui les fédèrent. "A terme, l'objectif étant de pratiquer des activités qu'ils auront proposées", précise Yoann.

S'amuser avec les copains c'est bien et ça donne faim. Guillaume, employé à la cantine de RÉGUINY assurera la gestion de repas, ils seront pris à la salle des lutins. C'est d'ailleurs dans ce bâtiment où les plus

jeunes pourront s'étendre et reprendre des forces lors d'une séance de sieste certainement appréciée.

Du 11 au 15 juillet, une vingtaine de jeunes de 8 à 12 ans partira vaillamment à l'aventure avec le camp d'été. Dépaysement et amusement assurés dans ce camping 5 étoiles de Ty Nadan (29). Piscine intérieure, piscine extérieure chauffée et des animations à gogo : Fabrication de fusées, de cabanes, karaoké, feux de camp, zumba...

Terminons ce tour d'horizon en précisant que le centre de loisirs et ouvert tous les mercredis de l'année et durant chaque périodes de vacances scolaires. "Les enfants de toutes communes sont les bienvenus au centre de loisirs", conclut le directeur.

Contact: Yoann Le Minier 06 83 66 03 65

Site internet: www.reguiny.com/loisirs/centre-de-loisirs.html

A.P.E.L ECOLE SAINT-LOUIS

La célèbre maxime *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme* est efficacement démontrée au travers de la collecte de papier réalisée tout au long de l'année par l'A.P.E.L. (Association des parents d'élèves) de l'école Saint-Louis.



Manches retroussées, baskets et jeans, ce sont plus de douze tonnes de brochures, feuilles et autres imprimés que bénévoles, parents d'élèves et membres de l'A.P.E.L. ont vaillamment mis en benne le 11 juin. Le camion affrété prendra la direction de NAIZIN où la société Ecofeutre, achetant au poids la cargaison, lui donnera une autre vie en la recyclant.

"Le transport et le stockage de cette montagne de papier ont été possibles grâce à Anthony LE BLAY, Laurent CORFMAT et la famille POUDELET pour nous avoir prêté un camion, un manitou, une benne et un hangar. Les fonds récoltés serviront à améliorer le quotidien de nos petites têtes blondes : achat de matériel, renouvellement des jeux d'extérieur, animations, intervenants, sorties scolaires, aide aux familles", explique Valérie MOUELLO présidente de l'A.P.E.L.

A la prochaine rentrée des classes, les personnes le souhaitant peuvent déposer leurs différents papiers chaque 3^e samedi du mois à l'école Saint-Louis.



ECOLE SAINT LOUIS

Inauguration des nouveaux locaux

Vous avez été nombreux le samedi 28 mai 2016 à venir assister à l'inauguration des nouveaux locaux de l'Ecole Saint Louis.

La cérémonie s'est déroulée sous un magnifique soleil. Les enfants ont ponctué, par leurs chants, les mots du Père Fagot qui a béni les lieux. Les discours de la représentante de l'enseignement catholique du Morbihan, du maire et du président de l'OGEC ont clôturé la cérémonie.



Un vin d'honneur a été offert aux personnes présentes afin de célébrer ces nouveaux locaux. C'était aussi l'oc-

casion de remercier les nombreux bénévoles et donateurs pour leur soutien et leur engagement. La réussite de ce magnifique projet pour le confort des enseignantes et des enfants n'aurait jamais pu voir le jour sans leur soutien et leurs efforts.



Merci à vous tous.



La Benne à papiers

Cette année de collecte a été une vraie réussite.

Ainsi, 21 Tonnes de papiers ont courageusement été récolté par les bénévoles de l'APEL pour un bénéfice de 1170€. Bravo à tous et merci aux familles et à la population radenacoise qui jouent le jeu et au prêt du local par la famille Poudelay.



Ecole Saint-Louis

Kermesse édition 2016

Le 19 juin dernier, toutes les conditions étaient réunies pour faire passer aux enfants, familles, parents et amis, une journée mémorable pour cette fête de l'école tant attendue par nos chères petites têtes blondes.



Poupette et sa calèche ont promené plus de 150 chanceux, la structure a accueilli les cris de joie de 120 enfants, la pêche à la ligne est revenu avec une mare vide......Nos petits bambins étaient méconnaissables après être passés entre les mains des maquilleuses et ils se sont régalés avec les délicieuses gaufres, crêpes (et pancakes) confectionnés par

nos pâtissières! Le bazar a aussi fait leur bonheur.

Le bonheur était aussi au rendez-vous pour les parents et les familles puisque près de 350 personnes ont pu déguster le repas préparé par nos cuistots, profiter du concours de palets et plus de 100 personnes ont estimé le poids du panier garni. La tombola a pu combler les plus chanceux, et a été un véritable succès avec près de 5600 tickets vendus par nos petits écoliers.



Les bénévoles des associations, Apel et Ogec, ont réalisé, avec l'aide de précieux volontaires, un travail admirable pour que cette journée soit magique. Il ne faut pas oublier les personnes qui ont aidé au montage et au



démontage des chapiteaux, qui ont fait les services au bar et au self et bien sûr l'équipe enseignante qui nous a offert un beau spectacle pour ouvrir cette journée de festivités.



L'école se met à l'ère du numérique : le blog de l'association des parents d'élèves est désormais opérationnel. N'hésitez pas à le consulter : http://StLouisRadenac.assodesparents.fr pour la partie publique.

FÊTE DES VOISINS

Cassac, l'une des lunes satellite de son soleil Radenac, aime en marge de la fête officielle des voisins réunir ses habitants pour une journée typiquement bretonne, rurale. Un moment où le temps passe au ralenti, laissant un agréable souvenir à l'image des joyeuses réunions familiale de notre enfance. En ce samedi 4 juin nous sommes chez Fabienne et Claude LE JOSSEC, les hôtes de l'édition 2017 de la Cassacquinade.

Au dehors dans la cour, des mains s'activent à la réalisation d'un bœuf bourguignon qui mijotera tranquillement plusieurs heures dans un énorme chaudron en fonte qui servait jadis à cuire les pommes de terre nourrissant les cochons. Michel CADORET, endossant le rôle de chef cuisto est aux commandes de cette préparation, entouré de ses commis d'un jour ayant en charge les joies de l'épluchage des patates et légumes ce qui leur demandera tout de même 2 h 30 d'efforts plus ou moins soutenus.

A l'intérieur, d'autres mains plus féminines s'affairent à dresser la table et préparer l'apéritif. L'entreprise est de taille puisque 44 convives, dont les papilles s'agitent face aux senteurs appétissantes en provenance du chaudron, vont bientôt prendre place.

Une surprise attendait Sylviane LE CALLONNEC et Sonia LE BLAY : un grand panier garni de produits bretons (caramel beurre salé, gâteaux, confitures, rosé pamplemousse...). C'est en effet cette année que les deux dames changent de décennie.

Le village de CASSAC sait être accueillant car en toute amitié un couple de la Bottine et une famille du Poteau étaient également

associés aux festivités. C'était l'occasion pour Irène et Robert HERMAN nouvellement installés au village de faire connaissance avec les uns et les autres. Robert y a d'ailleurs rencontré un amateur tout comme lui de maquettes de bateaux, Pascal POUCHARD chez qui se déroulait le repas de l'année dernière. Notons de même la présence d'un gallois, d'un irlandais et de deux anglais qui possèdent une maison à CASSAC. Inutile de préciser que les discussions tous azimuts allaient bon train que ce soit en français, en anglais ou encore en franglais. Après le café les jeux de palets sont de sortie pour une série de parties sous le presque trop généreux soleil.

Concluons avec la citation d'une participante : "Ce sont des liens d'amitié qui se créent au long des années et ce n'est pas fini".



FÊTE DE LA MUSIQUE



Le vendredi 17 juin à Saint-Fiacre, les élèves du conservatoire de musique de Pontivy Communauté ont fait une représentation dans le cadre de la fête de la musique. Harpes, violons, accordéons diatoniques, bombardes, chanteurs en breton, en gallo se sont succédés dans une très bonne ambiance. Un fezt-noz a clôturé la soirée.

Les spectateurs et danseurs pouvaient se restaurer auprès du stand galette-saucisse préparé par Claudine et Bernard GICQUEL.





FESTIVITÉS A VENIR







TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE FÉMININ

Vendredi 15 juillet prochain : 2^{ème} étape contre la montre individuel sur circuit de 11 kms 200.

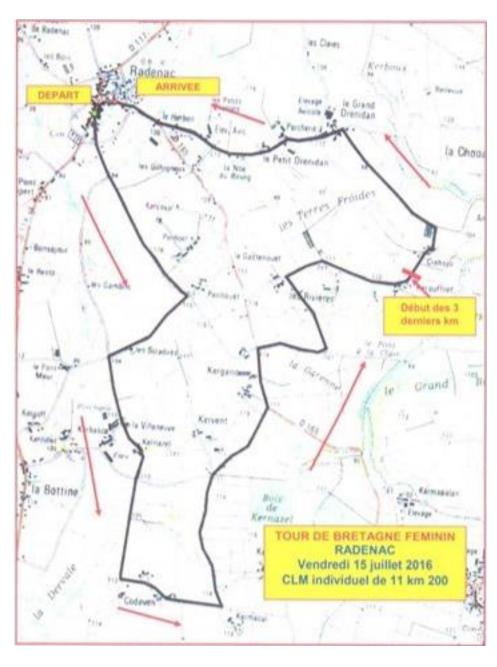
Départ à 14 H 00 devant la MAIRIE de minute en minute.

Arrivée RUE DE LA CHOUANNERIE;

Epreuve cycliste Internationale reconnue par l'U.C.I., avec 19 équipes nationales Belgique et Suisse, 9 équipes françaises avec l'équipe de Bretagne, 2







APPEL AUX BÉNÉVOLES

Pour cet évènement d'envergure sur la commune, les personnes disponibles ce jour-là et intéressées de participer activement seront les bienvenues et sont priées de s'adresser en mairie au 02-97-22-43-19. Merci.

ANIMATIONS ENVIRONNEMENT



PLEUGRIFFET

17 juillet: Balade nature et croquis de 10 h à 16 h 30 RDV au parking de l'étang

ROHAN

25 juillet : Bienêtre par le rire de 10 h 30 à 11 h 45 RDV salle de la Belle Etoile

RADENAC

02 Août : Cuisiner sans gluten de 10 h à 14 h RDV à la salle Saint-Fiacre

RÉGUINY

18 août : Pour la beauté du reste de 14 h à 17 h RDV à la salle du foyer

Réservations obligatoires auprès de l'Office du Tourisme de Pontivy Communauté au 02-97-25-04-10





HISTOIRE LOCALE

EXTRAIT du bulletin paroissial LA VOIX DE SAINT-FIACRE de JANVIER 1961 (collection Jean LE BRETON, le Bourg)



LES BLANCS

L'histoire de ce hameau conduit à raconter quelques traits de la vie de Messire PICARD, recteur de RADENAC au temps de la Révolution. La contrée des Blancs, de Keralmont, de Kerropert et de Kervanallec en effet semble avoir été un "nid de résistance" pour les Blancs ou Chouans, et un abri pour Messire PICARD qui, au lieu de fuir, put ainsi continuer à exercer le saint ministère en cachette dans la paroisse. Il lui arriva de célébrer la messe dans la chapelle Saint-Fiacre., mais ce lieu n'était pas sûr à cause du chemin important qui passait tout près. Il préférait la dire dans les maisons particulières (un buffet, dans la famille LE GENTIL de Kervenallec, lui a servi d'autel), dans des granges, des greniers, même dans des écuries comme dans cette petite écurie que l'on montre encore à Keralmont.

Messire PICARD a dû séjourner à RADENAC pendant toute la Révolution, car il a noté sur les registres paroissiaux probablement tous les baptêmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu durant cette période.

En prévision du danger, on lui avait aménagé différentes cachettes. Quand on faisait des tas de fagots ou bois, on réservait à l'intérieur une cachette pour lui. Des chênes creux servaient aussi de refuge. A Kerropert, on avait creusé dans une maison, un souterrain qui débouchait dans un jardin, pour lui permettre de fuir un cas de perquisition.

Un jour, poursuivi sans doute par les Bleus, il se glisse sous un pont qui franchissait le ruisseau au-dessous des Blancs, tandis que les soldats passaient sur ce pont. "Vous êtes passés sur mon corps, et vous ne m'avez pas vu" pouvait-il dire ensuite à l'adresse des Bleus. Ce pont a pris le nom de Pont-Picard.

Ce détail évoque un autre trait de l'histoire de notre pays. Au Pont-Picard, puis après sa destruction au Pont-Neuf, passait la <u>SENTE DES ROULIERS</u>. C'était le chemin suivi par les "rouliers" qui transportaient à dos d'âne dans des "panais" le minerai de fer, entre les Forges d'Hennebont et les Forges de LANOUÉE. Ce chemin passait à Saint-Fiacre et près du Bourg. Sans doute était-il également emprunté par ceux qui se rendaient à la <u>foire du Bourgneuf</u> en MORÉAC le 18 octobre, cette foire célèbre dont le nom est resté dans l'expression "le mois d'août du "le mois d'août du Bourgneuf", qui désigne une courte période de beaux jours aux environs du 16 octobre. C'est par ce chemin aussi que les paysans gagnaient le moulin à vent de Ferrand situé sur la butte de Suniac.

CALENDRIER DES FETES

AOUT			
Samedi	20	Ball trap	A.C.C.A.
Dimanche	21	Ball trap	A.C.C.A.
Dimanche	28	Pardon de St-Fiacre	Paroisse
SEPTEMBRE			
Jeudi	15	LOTO cantonal	Club des fougères
OCTOBRE			
Samedi	8	Repas à emporter	A.P.E.L.
Samedi	29	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE			
Samedi	19	Raclette	Vigilante
DECEMBRE			_
Samedi	10	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Mardi	15	Repas	Club des fougères
Samedi	31	Réveillon	comité des fêtes

NOUVEAUTES

AGENCE DE PUBLICITE

Une bouteille à la mer SAS AGDP M. André GUILLARD 14, Place de l'église Tél. 06-74-06-89-39

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

M. Christophe VANDEKERKOVE 3, rue de la maladrie Tél. 02-97-22-49-37

